

REP. 2023/

**ORDONNANCE REGLANT LE SERVICE DE LA COUR DU TRAVAIL DE
BRUXELLES ANNEE JUDICIAIRE 2023- 2024**

Nous, M. Dallemagne, premier président *f.f.* de la cour du travail de Bruxelles, assisté de S. Van der hoeven, greffier en chef ;

Préambule

Cette ordonnance est prise en exécution de l'article 316 du Code judiciaire.
Elle est rédigée conformément à la loi du 15 juin 1935 concernant l'emploi des langues en matière judiciaire.
Elle a été soumise à l'avis préalable de monsieur le procureur général près la cour d'appel et de la cour du travail de Bruxelles.

DECIDONS :

Pendant l'année judiciaire 2023 – 2024, les services généraux de la cour seront assurés et les chambres composées comme indiqué ci-après ;

CABINET DU PREMIER PRESIDENT :

Secrétaires du cabinet F. Mehauden – A. Salim Kalonda

GREFFE DES ROLES :

S. Van der hoeven, greffier en chef (N)
A. De Clerck, greffier chef de service (F)

SERVICE DES AUDIENCES :

N.N., premier président *f.f.*
F. Bouquelle, présidente de chambre

BIBLIOTHEQUE - DOCUMENTATION :

P. Kallai, Conseiller (F)
A. Gielen, Conseiller (N)
Ch. Decuyper, référendaire

EXPERTISES - CONTROLE :

A. Gielen, conseiller (N)
M. Pirson, conseiller (F)
A. Lemmens, greffier (F)
I. De Koker, greffier (N)

MAGISTRATS DE PRESSE :

N.N., premier président *f.f.*
J. Martens, conseiller

INFORMATIQUE :

N.N., premier président *ff*
J. De Grève (F)
G. Ortolani, greffier (F)
S. Van der hoeven, greffier en chef (N)

STATISTIQUES :

N.N., premier président ff

P. Alonso Pena, attaché de gestion

ATTACHE DE GESTION :

P. Alonso Pena

BATIMENT PP3 :

Correspondant pour le bâtiment : N.N. , premier président ff

Secrétaires du cabinet : F. Mehauden – A. Salim Kalonda

Greffier en chef : S. Van der hoeven

Attaché de gestion : P. Alonso Pena

PERIODE DE SUSPENSION DES AUDIENCES :

Sauf les audiences d'introduction de :

-la 3^e chambre et de la 9^e chambre du 2 janvier 2024,

-la 4^e chambre du 3 janvier 2024,

-la 2^e chambre, 7^e chambre et la 8^e chambre du 4 janvier 2024,

-la 1^e chambre du 5 janvier 2024,

-la 12^e chambre du 9 avril 2024,

-la 10^e chambre du 12 avril 2024,

-la 2^e chambre, 7^e chambre et la 8^e chambre du 2 mai 2024,

- la 1^e chambre du 3 mai 2024,

les audiences de la cour du travail sont suspendues :

- du mardi 26 décembre 2023 au vendredi 05 janvier 2024 et

- du lundi 08 avril 2024 au vendredi 12 avril 2024 et du 29 avril 2024 au 3 mai 2024.

CONSEILLERS SOCIAUX SUPPLEANTS :

Les conseillers sociaux suppléants désignés dans cette ordonnance l'ont été en raison des nécessités du service.

COMPOSITION DES CHAMBRES

1ère chambre, VENDREDI (1 - 3), salle 08 (Néerlandais) <i>(Qualité du travailleur, loi du 19.03.1991, référés, amendes administratives, requêtes unilatérales)</i>	
Président :	
Suppléants :	
Conseillers sociaux :	
01/09/2023 - 31/12/2023:	
01/01/2024 – 31/03/2024:	
01/04/2024 – 30/06/2024:	
Greffier :	I. De Koker

Tous les conseillers sociaux peuvent être appelés à siéger à cette chambre

1ère chambre (néerlandais) <i>(requêtes unilatérales)</i>	
Tous les conseillers sociaux peuvent être appelés à siéger à cette chambre	
Greffier :	R. Boudens

Tous les conseillers sociaux peuvent être appelés à siéger à cette chambre

2ème chambre, JEUDI (1 - 3), salle 08 (Français) <i>(Qualité du travailleur, loi du 19.03.1991, référés, amendes administratives, requêtes unilatérales)</i>	
Président :	
Suppléant :	
Conseillers sociaux :	
01/09/2023 - 31/12/2023:	
01/01/2024 – 31/03/2024:	
01/04/2024 – 30/06/2024:	
Greffier :	F. Alexis

Tous les conseillers sociaux peuvent être appelés à siéger à cette chambre

2ème chambre (français) <i>(requêtes unilatérales)</i>	
Greffier :	R. Boudens

Tous les conseillers sociaux peuvent être appelés à siéger à cette chambre

3ème chambre, MARDI, salle 06 (Néerlandais) <i>(Contrats de travail employés)</i>	
Présidents :	
Suppléants :	
Conseillers sociaux : 01/09/2023 - 31/12/2023: 01/01/2024 – 31/03/2024: 01/04/2024 – 30/06/2024:	
Greffier :	K. Cuvelier

Tous les conseillers sociaux peuvent être appelés à siéger à cette chambre

4ème chambre, MARDI, salle 07 (Français) <i>(Contrats de travail employés)</i>	
Présidents :	
Suppléants :	
Conseillers sociaux : 01/09/2023 - 31/12/2023: 01/01/2024 – 31/03/2024: 01/04/2024 – 30/06/2024:	
Greffier :	G. Ortolani

Tous les conseillers sociaux peuvent être appelés à siéger à cette chambre

4ème chambre, MERCREDI, salle 06 (Français) <i>(Contrats de travail employés)</i>	
Présidents :	
Suppléants :	
Conseillers sociaux : 01/09/2023 - 31/12/2023: 01/01/2024 – 31/03/2024: 01/04/2024 – 30/06/2024:	
Greffier :	R. Boudens (1) J. Altruy (2-4-5) NN (3)

Tous les conseillers sociaux peuvent être appelés à siéger à cette chambre

4ème chambre extraordinaire, LUNDI (4), salle 06 (Français) A partir de novembre 2023 <i>(Contrats de travail employés)</i>	
Président :	
Suppléants :	
Conseillers sociaux : 01/09/2023 - 31/12/2023 : 01/01/2024 – 31/03/2024 : 01/04/2024 – 30/06/2024 :	
Greffier :	NN

Tous les conseillers sociaux peuvent être appelés à siéger à cette chambre

5ème chambre, LUNDI, salle 06 (Néerlandais) <i>(Contrats de travail ouvriers, accidents du travail, maladies professionnelles, conseils d'entreprise, comités de sécurité, handicapés)</i>	
Présidents :	
Suppléant :	
Conseillers sociaux :	
01/09/2023 - 31/12/2023:	
01/01/2024 – 31/03/2024:	
01/04/2024 – 30/06/2024:	
Greffier :	I. De Koker

Tous les conseillers sociaux peuvent être appelés à siéger à cette chambre

6ème chambre, LUNDI, salle 07 (Français) <i>(Contrats de travail ouvriers, accidents du travail, maladies professionnelles, conseils d'entreprise, comités de sécurité)</i>	
Présidents :	
Suppléants :	
Conseillers sociaux :	
01/09/2023 - 31/12/2023:	
01/01/2024 – 31/03/2024:	
01/04/2024 – 30/06/2024:	
Greffier :	A. Lemmens

Tous les conseillers sociaux peuvent être appelés à siéger à cette chambre

6ème chambre extraordinaire, MERCREDI (3-5), salle 08 (Français) <i>(Contrats de travail ouvriers, accidents du travail, maladies professionnelles, conseils d'entreprise, comités de sécurité)</i>	
Président :	
Suppléants :	
Conseillers sociaux : 01/09/2023 - 31/12/2023: 01/01/2024 – 31/03/2024: 01/04/2024 – 30/06/2024:	
Greffier :	J. Altruy
Tous les conseillers sociaux peuvent être appelés à siéger à cette chambre	

6ème chambre bis, LUNDI (1), salle 08 (Français) <i>(handicapés)</i>	
Président :	
Suppléants :	
Conseillers sociaux : 01/09/2023 - 30/06/2024:	
Greffier :	J. Altruy

Tous les conseillers sociaux peuvent être appelés à siéger à cette chambre

7ème chambre, JEUDI, salle 06 (Néerlandais) <i>(Sécurité sociale salariés, minimum de moyens d'existence, l'aide sociale)</i>	
Présidents :	
Suppléants :	
Conseillers sociaux : 01/09/2023 - 31/12/2023: 01/01/2024 – 31/03/2024: 01/04/2024 – 30/06/2024:	
Greffier :	D. Van den Broecke

Tous les conseillers sociaux peuvent être appelés à siéger à cette chambre

8ème chambre, MERCREDI (1-2-4), salle 07 (Français) (3) à partir de janvier 2024 <i>(Sécurité sociale salariés, minimum de moyens d'existence, l'aide sociale)</i>	
Présidents :	
Suppléants :	
Conseillers sociaux : 01/09/2023- 31/12/2023: 01/01/2024 – 31/03/2024: 01/04/2024 – 30/06/2024:	
Greffier :	NN

Tous les conseillers sociaux peuvent être appelés à siéger à cette chambre

8ème chambre extraordinaire, LUNDI (4), salle 08 (Français) <i>(Sécurité sociale salariés, minimum de moyens d'existence, l'aide sociale)</i>	
Président :	
Suppléants :	
Conseillers sociaux : 01/09/2023 - 31/12/2023 : 01/01/2024 – 31/03/2024 : 01/04/2024 – 30/06/2024 :	
Greffier :	A. De Clerck

Tous les conseillers sociaux peuvent être appelés à siéger à cette chambre

8ème chambre, JEUDI, salle 07 (Français) <i>(Sécurité sociale salariés, minimum de moyens d'existence, l'aide sociale)</i>	
Présidents :	
Suppléants :	
Conseillers sociaux : 01/09/2023 - 31/12/2023: 01/01/2024 – 31/03/2024: 01/04/2024 – 30/06/2024:	
Greffier :	B. Crasset

Tous les conseillers sociaux peuvent être appelés à siéger à cette chambre

9ème chambre, MARDI (1), salle 08 (Néerlandais) (*) <i>(Sécurité sociale indépendants)</i>	
Président :	
Suppléant :	
Conseillers sociaux :	
01/09/2023 - 31/12/2023:	
01/01/2024 - 31/03/2024:	
01/04/2024 - 30/06/2024:	
Greffier :	S. Van der hoeven

(*) ne siège qu'en septembre, novembre, janvier, mars et mai

Tous les conseillers sociaux peuvent être appelés à siéger à cette chambre

10ème chambre, VENDREDI (2), salle 08 (Français) <i>(Sécurité sociale indépendants)</i>	
Président :	
Suppléant :	
Conseillers sociaux :	
01/09/2023 - 31/12/2023:	
01/01/2024 - 31/03/2024:	
01/04/2024 - 30/06/2024:	
Greffier :	F. Alexis

Tous les conseillers sociaux peuvent être appelés à siéger à cette chambre

11ème Chambre, LUNDI (1-3), salle 08 (Néerlandais) – 10u00 <i>(règlement collectif des dettes)</i>	
Présidents :	
Suppléants :	
Greffier :	NN

12ème Chambre, MARDI (2-4), salle 08 (Français) – 10u00 <i>(règlement collectif de dettes)</i>	
Président :	
Suppléant :	
Greffier :	F. Alexis

13ème Chambre, salle 603 (Néerlandais) <i>(conciliation)</i>	
Jour et heure : à raison des demandes en conciliation selon ce que détermine le président de cette chambre	
Président :	
Tous les conseillers professionnels peuvent être appelés à siéger à cette chambre.	
Tous les conseillers sociaux peuvent être appelés à siéger à cette chambre.	
Greffier :	R. Boudens

14ème Chambre, salle 603 (Français) <i>(conciliation)</i>	
Jour et heure : à raison des demandes en conciliation selon ce que détermine le président de cette chambre	
Président :	
Tous les conseillers professionnels peuvent être appelés à siéger à cette chambre.	
Tous les conseillers sociaux peuvent être appelés à siéger à cette chambre.	
Greffier :	R. Boudens

ASSISTANCE JUDICIAIRE, VENDREDI (Français)	
Président :	
Suppléants :	
Greffier :	NN

ASSISTANCE JUDICIAIRE, LUNDI (Néerlandais)	
Président :	
Suppléant :	
Greffier :	NN

Chambre correctionnelle spécialisée de la Cour d'appel 11^{ème} chambre - français	
Effectif :	
Suppléants :	

Chambre correctionnelle spécialisée de la Cour d'appel 15^{ème} chambre - néerlandais	
Effectif :	
Suppléant :	

Fait à Bruxelles, en notre Cabinet, 3, Place Poelaert, le 10 juillet 2023.

Le Greffier en chef,

Le Premier Président ff,

S. VAN DER HOEVEN

M. DALLEMAGNE